

CHRISTIAN DETRE



commissaire
aux comptes

*MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES*



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendès France
36000 CHATEAUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendes France
36000 CHATEAUROUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DE L'INDRE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre Association Départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Indre, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée depuis le 18 octobre 1989 par la Fédération Nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le Conseil d'Administration Départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé

arrêté au 31 août. Le Conseil d'Administration de l'Association Départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

L'usage depuis la création de votre association en 1989 et les contraintes imposées à la Fédération OCCE, impliquent la présentation à l'assemblée générale départementale de comptes annuels pour le « *siège départemental* » et de comptes annuels dits agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*". Ces deux jeux de comptes sont adressés au siège de la Fédération.

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 182 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 200 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 175 sur 197 lors de l'exercice précédent) ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces des comptes rendus financiers n'est pas mis en œuvre par votre siège départemental.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 9 janvier 2020.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 10 janvier 2020

Christian **DÉTRÉ**

 commissaire
aux comptes





BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31-août-19			31-août-18	PASSIF	31-août-19	31-août-18
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	40 425,93	39 067,59
Terrains					Report à nouveau	792 204,92	764 037,97
Constructions					Résultat de l'association	44 634,17	5 959,91
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	2 453,40	1 861,87	591,53	887,64	Total	877 265,02	809 065,47
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	5 000,00		5 000,00	5 000,00	Provisions pour risques		
Total	7 453,40	1 861,87	5 591,53	5 887,64	Provisions pour charges		
					Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	133,50		133,50	711,11	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 007,50		2 007,50	2 322,68	Fournisseurs	3 274,85	2 760,00
Comptes courants OCCE	871,91		871,91		Dettes fiscales et sociales	1 319,97	1 132,14
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 292,42		2 292,42	2 364,63	Comptes courants OCCE	549,80	1 642,39
Trésorerie	874 267,53		874 267,53	802 699,94	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	60,89	175,00
Charges constatées d'avance	306,14		306,14	789,00	Produits constatés d'avance	3 000,00	
Total	879 879,00		879 879,00	808 887,36	Total	8 205,51	5 709,53
TOTAL	887 332,40	1 861,87	885 470,53	814 775,00	TOTAL	885 470,53	814 775,00



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

OCCE 36 INDRE

	31-août-19	31-août-18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	177 705,09	160 078,04
Ventes de produits	566 486,12	525 827,19
Prestations de service et animations	259 512,20	279 125,68
Subventions d'exploitation	263 365,85	215 401,39
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	191 692,85	165 575,31
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 458 762,11	1 346 007,61
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	341 009,38	304 157,44
Variation des stocks de fournitures à céder	577,61	142,05
Achats de fournitures administratives		657,97
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	857 855,15	821 126,97
Aides financières		
Impôts et taxes	754,84	1 153,46
Salaires	10 636,92	10 138,57
Charges sociales	1 853,76	2 005,83
Autres charges	150 682,13	162 275,28
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	30 427,57	30 903,03
Dotations aux provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés		
Total	1 393 797,36	1 332 560,60
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	64 964,75	13 447,01
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 163,41	8 981,96
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 163,41	8 981,96
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0,03	11,65
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	0,03	11,65
RESULTAT FINANCIER (II)	4 163,38	8 970,31
RESULTAT COURANT (I + II)	69 128,13	22 417,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	37 669,39	37 485,14
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	37 669,39	37 485,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	62 163,35	53 942,55
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	62 163,35	53 942,55
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(24 493,96)	(16 457,41)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	44 634,17	5 959,91
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	19 120,75	55 247,50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	19 120,75	55 247,50

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	885 470,53 €	814 775,00 €
Résultat de l'exercice :	44 634,17 €	5 959,91 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	200	197
dont coopératives et foyers agrégés :	182	175
dont coopératives et foyers non agrégés :	18	22
Nombre de coopérateurs :	17 247	17 292
Heures de bénévolat du siège départemental	60	60
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	635	1 949
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	0	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	19 121 €	55 248 €

Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par l'application du nouveau plan comptable associatif, avec pour incidence la valorisation du temps des bénévoles du siège dans le compte de résultat du siège départemental.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 29 878 € soit environ 2,14% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 36 INDRE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	44 634,17	{	642,46 pour le siège départemental
		{	43 991,71 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 292,42	{	2 292,42 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	60,89	{	60,89 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	874 267,53	{	38 070,90 pour le siège départemental
		{	836 196,63 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 594,49 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	30 427,57	{	341,01 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	30 086,56 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			165,31 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 500 594,91	{	61 370,89 pour le siège départemental
		{	1 439 224,02 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 907,82 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 455 960,74	{	60 728,43 pour le siège départemental
		{	1 395 232,31 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 666,11 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			241,71 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : RETKOOP		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	200	197
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	178	170
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	98	86
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	Néant	Formation directeurs
Participants aux séances de formation (estimation)	Néant	15 environ


BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE 36 INDRE

ACTIF	31-août-19			31-août-18	PASSIF	31-août-19	31-août-18
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	40 425,93	39 067,59
Terrains					Résultat du siège de l'association	642,46	1 358,34
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	41 068,39	40 425,93
Autres immobilisations corporelles	2 453,40	1 861,87	591,53	887,64	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	5 000,00		5 000,00	5 000,00	Provisions pour charges		
Total	7 453,40	1 861,87	5 591,53	5 887,64	Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	133,50		133,50	711,11	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 007,50		2 007,50	2 322,68	Fournisseurs	3 274,85	2 760,00
Comptes courants OCCE	871,91		871,91		Dettes fiscales et sociales	1 319,97	1 132,14
Autres créances	2 292,42		2 292,42	2 230,00	Comptes courants OCCE	549,80	1 642,39
Trésorerie	38 070,90		38 070,90	34 065,03	Autres dettes	60,89	45,00
Charges constatées d'avance	306,14		306,14	789,00	Produits constatés d'avance	3 000,00	
Total	43 682,37		43 682,37	40 117,82	Total	8 205,51	5 579,53
TOTAL	51 135,77	1 861,87	49 273,90	46 005,46	TOTAL	49 273,90	46 005,46



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 36 INDRE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	31-août-19	31-août-18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	27 977,55	27 150,40
Ventes de produits	2 412,50	2 273,00
Prestations de service et animations	7 297,43	6 563,77
Subventions d'exploitation	8 070,00	7 056,46
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	13 371,28	11 894,89
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	59 128,76	54 938,52
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	739,50	2 466,05
Variation des stocks de fournitures à céder	577,61	142,05
Achats de fournitures administratives		657,97
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	37 226,22	35 879,22
Aides financières		
Impôts et taxes	754,84	1 153,46
Salaires	10 636,92	10 138,57
Charges sociales	1 853,76	2 005,83
Autres charges	8 526,54	3 657,69
Dotations aux amortissements	341,01	293,76
Dotations aux provisions et dépréciations		
Reports en fonds dédiés		
Total	60 656,40	56 394,60
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(1 527,64)	(1 456,08)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	2 222,93	4 175,07
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 222,93	4 175,07
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0,03	11,65
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	0,03	11,65
RESULTAT FINANCIER (II)	2 222,90	4 163,42
RESULTAT COURANT (I + II)	695,26	2 707,34
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	19,20	1 910,27
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	19,20	1 910,27
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	72,00	3 259,27
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	72,00	3 259,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(52,80)	(1 349,00)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	642,46	1 358,34
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 650,00	1 650,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	1 650,00	1 650,00

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 642,46 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 186,79		400,00	1 786,79
Mobilier de bureau	621,71	44,90		666,61
Immobilisations en cours				
Total	2 808,50	44,90	400,00	2 453,40

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Une desserte a été acquise le 27/09/2018 pour 44,90 €.

L'ancien photocopieur, totalement amorti, a été mis au rebut.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 919,82	196,33	400,00	1 716,15
Mobilier de bureau	20%	1,04	144,68		145,72
Total		1 920,86	341,01	400,00	1 861,87

2. Immobilisations financières

Parts sociales BPVF 5 000,00

3. Stocks

Agendas et livrets 133,50

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 007,50		2 007,50
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 007,50		2 007,50

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 871.91

6. Autres créances

Aide Fédération commissariat aux comptes 18/19 2 230.00

Trop versé Harmonie Mutuelle 62.42

2 292.42

7. Trésorerie

Banque Populaire 30 240.07

Crédit Agricole 3 371.69

Crédit Coopératif 7.45

Casden 4 225.59

Livret bleu coop 204.86

Caisse 21.24

38 070.90

8. Charges constatées d'avance

Loyers payés d'avance 81.14

Calendrier 2020 225.00

306.14

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total				

Dotations / reprises d'exploitation

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles _____

Total

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	454.85
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>2 820.00</u>
	3 274.85

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	58.09
Urssaf	458.62
Retraite complémentaire	130.97
Prévoyance	16.06
Charges sur congés payés	4.77
Uniformation	57.08
Impôt sur revenus financiers	<u>525.33</u>
	1 250.92

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

AD OCCE 18 Cher	<u>375.00</u>
AD OCCE 41 Loir et Cher	174.80
	549.80

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Subvention FDVA 2019/2020	3 000.00
---------------------------	----------

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs adultes	922	924
Nombre de coopérateurs enfants	16 325	16 368
Total	17 247	17 292
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par adulte	1,790 €	1,710 €
Cotisation départementale par enfant	0,44 €	0,41 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	27 977,55	27 139,20
Cotisations versées à la Fédération	19 144,17	18 848,28
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	19 144,17	18 848,28

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	2 000,00	
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	200,00	
Autres subventions	5 870,00	7 056,46
Total	8 070,00	7 056,46
Dont versées aux coopératives	5 870,00	120,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	7 354.30
- Autres aides	2 726.40

4. Produits exceptionnels

Dons reçu 19.20

5. Charges exceptionnelles

Remboursement d'assurances payées à tort par les coops 72.00

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 106,80 €. Echéance du contrat : 10/11/22) 1 388.40 €

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 60 heures de travail valorisées à 1650 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire Val de France :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Val de France (convention du 21 mars 2002). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de comptes mutualisés au 31/08	79	75
Solde compte miroir au 31/08	326 450,00	281 450,00
Placement BMTN 31/08/15 au 31/08/18 à 1,10%	-	270 000,00
Livret Association Institutionnel	250 683,42	
Livret A Association	76 962,02	11 654,86
Parts sociales	5 000,00	5 000,00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	980,58	2 970,00
Montant des impôts dus par l'AD	235,00	713,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	745,50	2 257,00
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Crédit Agricole :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Agricole (convention du 28 février 2017) :

	Exercice clos
Nombre de comptes mutualisés au 31/08	55
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	268 790,93
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 222,93
Montant des impôts dus par l'AD	526,33
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 696,60
Pourcentage perçu par le siège	100%